

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
SEANCE DU 04 MARS 2021  
-----

L'an deux mille vingt et un, le quatre mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de SOLRE-LE-CHATEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur DEHEN Patrick, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents et représentés : 16

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 février 2021

**PRESENTS :** Patrick DEHEN, Maire, Serge GUNST, Evelyne MAREAUX, Philippe BODIN, Delphine LECLERCQ, Sébastien RAIMAND, Claudine COLLET, France DARRAS, Franck DECAMPS, Céline DALIBARD-GODART, Stéphanie GODEBILLE, Denise BUISSE, Franck CANAPLE, Frédéric GARIN, Chloé TROUILLIEZ, Bertrand LAPOUILLE, Alexandra CARTON

**EXCUSES :** Hugo TAVIAUX, Christian BINOIT

**SECRETARE DE SEANCE :** Chloé TROUILLIEZ

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30/01/2021

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 30/01/2021 est approuvé à l'unanimité et mis à la signature des conseillers présents à cette séance.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	471 000,00	371 317,74	0,00	0,00	99 682,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	668 000,00	597 882,55	0,00	0,00	70 117,45
014	Atténuations de produits	111 321,00	110 037,00	0,00	0,00	1 284,00
65	Autres charges de gestion courante	96 500,00	78 861,87	0,00	0,00	17 638,13
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 346 821,00</b>	<b>1 158 099,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>188 721,84</b>
66	Charges financières	36 500,00	35 563,79	0,00	0,00	936,21
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 396 321,00</b>	<b>1 193 662,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>202 658,05</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	80 394,80				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	46 500,00			-46 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>80 394,80</b>	<b>46 500,00</b>			<b>33 894,80</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 476 715,80</b>	<b>1 240 162,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>236 552,85</b>
<b>Pour information</b>		(3) 0,00				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	60 000,00	70 192,12	0,00	0,00	-10 192,12
70	Produits services, domaine et ventes div	13 500,00	47 285,91	0,00	0,00	-33 785,91
73	Impôts et taxes	736 701,00	778 858,25	0,00	0,00	-42 157,25
74	Dotations et participations	545 718,00	574 606,86	0,00	0,00	-28 888,86
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	51 602,68	0,00	0,00	-1 602,68
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 405 919,00</b>	<b>1 522 545,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-116 626,82</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	46 819,00	0,00	0,00	3 181,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 455 919,00</b>	<b>1 569 364,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-113 445,82</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	20 000,00	10 814,80			9 185,20
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>20 000,00</b>	<b>10 814,80</b>			<b>9 185,20</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 475 919,00</b>	<b>1 580 179,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-104 260,62</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>796,80</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		387 453,00	327 256,19	0,00	60 196,81
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>387 453,00</b>	<b>327 256,19</b>	<b>0,00</b>	<b>60 196,81</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	223 500,00	222 485,53	0,00	1 014,47
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>223 500,00</b>	<b>222 485,53</b>	<b>0,00</b>	<b>11 014,47</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>620 953,00</b>	<b>549 741,72</b>	<b>0,00</b>	<b>71 211,28</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	20 000,00	10 814,80		9 185,20
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>20 000,00</b>	<b>10 814,80</b>		<b>9 185,20</b>
<b>TOTAL</b>		<b>640 953,00</b>	<b>560 556,52</b>	<b>0,00</b>	<b>80 396,48</b>
<b>Pour information</b>		(2) <b>577 416,91</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	158 292,00	163 953,31	0,00	-5 661,31
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	262 543,20	150 000,00	0,00	112 543,20
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>420 835,20</b>	<b>313 953,31</b>	<b>0,00</b>	<b>106 881,89</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	42 000,00	57 884,43	0,00	-15 884,43
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	673 639,91	673 639,91	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	1 100,00	0,00	400,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>717 139,91</b>	<b>732 624,34</b>	<b>0,00</b>	<b>-15 484,43</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 137 975,11</b>	<b>1 046 577,65</b>	<b>0,00</b>	<b>91 397,46</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	80 394,80			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	46 500,00		-46 500,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>80 394,80</b>	<b>46 500,00</b>		<b>33 894,80</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 218 369,91</b>	<b>1 093 077,65</b>	<b>0,00</b>	<b>125 292,26</b>

Monsieur le Maire précise que l'excellent excédent de fonctionnement est du en partie à la COVID19 avec les dépenses prévues et non réalisées pour les manifestations communales, les frais d'énergie, d'entretien des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal est favorable à « garder » une partie de cet excédent pour constituer une réserve et un fond de roulement.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLRE-LE-CHATEAU**  
HOTEL DE VILLE - 59740 SOLRE-LE-CHATEAU

**SEANCE DU 04 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre mars, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de SOLRE-LE-CHATEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur DEHEN Patrick, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents et représentés : 17

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 février 2021

**PRESENTS :** Patrick DEHEN, Maire, Serge GUNST, Evelyne MAREAUX, Philippe BODIN, Delphine LECLERCQ, Sébastien RAIMAND, Claudine COLLET, France DARRAS, Franck DECAMPS, Céline DALIBARD-GODART, Stéphanie GODEBILLE, Denise BUISSE, Franck CANAPLE, Frédéric GARIN, Chloé TROUILLEZ, Bertrand LAPOUILLE, Alexandra CARTON

**EXCUSES :** Hugo TAVIAUX, Christian BINOIT

**ABSENT :**

**SECRETARE DE SEANCE :** Hugo TAVIAUX

**OBJET :** VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrick DEHEN, Maire, délibérant sur le compte administratif 2020, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTAT DE L'EXECUTION						
	Mandats émis	Titre émis (dont 1068)	Résultat / solde	RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE	
				Dépenses	Recettes	Solde	Excédent
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 378 136.38</b>	<b>2 674 054.07</b>	<b>295 917.69</b>			<b>295 917.69</b>	
Fonctionnement (total)	1 240 162.95	1 580 179.62	340 016.67			340 016.67	
Investissement (total)	560 556.52	1 093 077.65	532 521.13			532 521.13	
002 – Résultat reporté N – 1		796.80	796.80			796.80	
001 – Solde d'investiss. N – 1	577 416.91		-577 416.91				577 416.91

	Dépenses		Recettes		Résultat / solde		Dépenses	Recettes	Solde	Excédent	Déficit
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes					
<b>TOTAL PAR SECTION</b>											
Fonctionnement	1 240 162.95	1 580 179.62	340 016.67							340 016.67	
Investissement	560 556.52	1 093 077.65	532 521.13							532 521.13	

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des dépenses engagées non mandatées et des recettes justifiées non encaissées sur l'exercice au 31 décembre 2019 ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par le vote suivant :

- Membres en exercice .....	19
- Membres présents .....	17
- Suffrages exprimés .....	17
- Pour .....	17
- Contre .....	-
- Abstentions .....	-

Fait et délibéré à SOLRE-LE-CHATEAU le 04 Mars 2021

Pour expédition conforme  
Le Maire,



P. DEHEN

**Exercice budgétaire 2020 - Approbation du compte de gestion de Messieurs Hadrien MICHALAK et Claude MATHIEU, receveurs municipaux.**

2021.03.06

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **M. DEHEN Patrick**,  
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant que le compte est régulier :**

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2020 au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**A l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020**

2021.03.07

Le compte administratif et le compte de gestion étant votés, Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à l'affectation définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

- le compte de l'exercice 2020 fait apparaître un résultat de fonctionnement de : ..... 340 016.67 €
- les résultats de fonctionnement antérieurs reportés sont de : ..... 796.80 €
- le montant du résultat de fonctionnement cumulé, .....
- Au 31 décembre 2020 soit le résultat à affecter est de : ..... 340 813.47 €**
  
- le compte de l'exercice 2020 fait apparaître un résultat.....
- d'investissement de : ..... 532 521.13 €
- le résultat des engagements, dépenses et recettes .....
- de l'exercice 2020, est de : ..... NEANT
- le montant cumulé des résultats successifs au 31 décembre 2020 .....
- est de : ..... -577 416.91 €
- le montant du résultat cumulé au **31 décembre** (avec les R.A.R.) .....
- de l'exercice 2020 est de : ..... -44 895.78 €**
- le montant du résultat cumulé au **31 décembre** (sans les R.A.R.) .....
- de l'exercice 2020 est de : ..... -44 895.78 €**
  
- le besoin de financement de la section d'investissement est de : ..... 44 895.78 €

**Compte tenu des moyens détenus en fonctionnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter en investissement au compte 1068, la somme de : 44 895.78 € et au compte 002 report à nouveau, la somme de 295 917.69 €.**

## TARIF CIMETIERE

2021.03.08

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs.

Après avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité **décide d'appliquer pour 2021, les mêmes tarifs que 2020, à savoir :**

### CONCESSION CAVEAU :

Le m <sup>2</sup> pour 15 ans	<b>11 € 55</b>
Le m <sup>2</sup> pour 30 ans	<b>19 € 00</b>
Le m <sup>2</sup> à perpétuité	<b>57 € 00</b>

### TAXES DIVERSES

- droits d'inhumation et exhumation	<b>26 € 00</b>
- réunion de corps	<b>82 € 00</b>

A noter que la redevance funéraire est supprimé à compter du 01/01/2021

## TARIF COLOMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

2021.03.09

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs.

Après avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité **décide, d'appliquer pour 2021, les mêmes tarifs que pour 2019, avec une modification pour le jardin du souvenir, à savoir :**

- Colombarium
  - Harpe case 2 urnes
    - La 1<sup>ère</sup> urne (entretien compris) 860,00 €
    - La 2<sup>ième</sup> urne (entretien compris) 100,00 €
    - Plaque d'identification (sans gravure) 60,00 €
  - Marguerite case de 4 urnes
    - La 1<sup>ère</sup> urne (entretien compris) 850,00 €
    - La 2<sup>ième</sup> urne et suivantes (entretien compris) 100,00 €
    - Plaque d'identification (sans gravure) 60,00 €
- Jardin du souvenir
  - Avec plaque d'identification avec gravure 25,00 €

## DROITS DE PLACE DU MARCHE

2021.03.10

Après exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté du 14 décembre 1988 instituant une Régie de Recettes pour les droits de place des marchés et fêtes,

Le Conseil, Après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE :**

- D'appliquer pour 2021, les mêmes tarifs des droits de place que 2020, à savoir :
  - **0 euro 50** le mètre linéaire avec un minimum de perception de **2 euros 50**, et la redevance pour les camions d'outillage et divers à **60 euros**.
- La tarification des tickets des droits de place :

- Ticket jaune, valeur 0,50 €
- Ticket vert, valeur 1,00 €
- Ticket rose, (camions,...), valeur 30,00 €

Il est rappelé que chaque année, 25% des droits de place sont reversés au Syndicat des marchés, afin que celui-ci prenne en charge des animations périodiques.

### **DROITS DE PLACE COMMERCANTS AMBULANTS AUTRES QUE SUR LE MARCHÉ**

2021.03.11

Monsieur le Maire rappelle que le tarif des droits de place du marché était appliqué pour un commerçant ambulant le mardi soir sur la place du Docteur Hallant ainsi qu'un autre tarif pour le commerce ambulant de vente de frites venant plusieurs fois par semaine et qu'il y aurait lieu d'uniformiser la tarification.

Après avoir délibéré, compte tenu de la difficulté à récupérer les droits de place, le Conseil municipal décide :

- **D'appliquer pour 2021, les mêmes tarifs que 2020**, les droits de place suivant :
  - o 2 euros 50 par jour
  - o Les commerçants devront régler mensuellement à la Mairie, les droits de place.

### **DROITS DE PLACE DES FORAINS DE LA DUCASSE**

2021.03.12

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de revoir la tarification des tickets des droits de place pour les forains de la ducasse.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide de fixer le droit de place des forains de la ducasse à 1,00 euro le mètre linéaire pour 2021.**

Les forains qui ont leur habitation au-dessus de leur manège, seront astreints à payer un forfait caravane de 5€ par jour.

### **TARIF FORFAITAIRE CARAVANES DES FORAINS**

2021.03.13

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de revoir la tarification de l'emplacement des caravanes des forains de la ducasse.

Après délibération, le Conseil **décide pour 2021 d'appliquer le même tarif que 2020 à savoir, un forfait journalier de 5 € par jour et par caravane.**

### **LOCATION DES BENNES**

2021.03.14

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de revoir la tarification des locations de bennes

Après délibération, le Conseil **décide pour 2021 d'appliquer le même tarif que 2020 à savoir :**

-Tarification location **petite benne : 40 euros si triée**, 150 euros de caution si non triée.

-Tarification location **grosse benne : 50 euros si triée**, 200 euros de caution si non triée.

### **LOCATION DE LA FRITEUSE**



Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir le tarif de la location de la friteuse pour la saison 2021.

Après avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité **décide d'appliquer pour 2021, les mêmes tarifs que 2020**, à savoir :

Location de la friteuse	<b>25,00 €</b>
Caution	<b>80,00 €</b>
Forfait de nettoyage	<b>15,00 €</b>

### **LOCATION MAISON DES LOISIRS**

2021.03.16

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de revoir les tarifs de location de la maison des loisirs et rappelle que par délibération du 26/09/2014, le conseil municipal a décidé de supprimer la location de la maison des loisirs pour un repas froid, collation, anniversaire, vin d'honneur.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer pour 2021, les mêmes tarifs que 2020, à savoir :

**COLLATION (uniquement pour enterrement) : 61 euros**

La salle est mise à disposition gracieusement pour les réunions uniquement le soir et en semaine.

### **LOCATION SALLE DE DETENTE**

2021.03.17

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs de location de la salle de Détente.

Après avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité **décide d'appliquer pour 2021, les tarifs suivants** :

#### **HABITANTS DE SOLRE-LE-CHATEAU :**

• Location : Salle, cuisine, vaisselle : **180 euros** (chauffage, électricité, gaz, eau, nettoyage compris)

#### **EXTERIEURS A LA COMMUNE :**

• Location : **210 euros** (même conditions que pour les habitants de la commune)

#### **VIN D'HONNEUR**

• Location : **85 euros**, y compris le prêt de verres.

La salle est mise à disposition gracieusement pour les réunions.

Elle pourra être également attribuée gracieusement une fois par an pour l'organisation d'un repas d'une société locale avec les mêmes règles et le même respect des lieux que pour un particulier.

Le règlement de la location s'effectuera de la façon suivante :

**70 euros** à la réservation  
**le solde** après l'utilisation.

Il est en outre précisé que la somme versée à la réservation restera acquise en cas d'annulation de la location, sauf si elle est relouée pour la même date.

**Une caution de 500€** sera versée dès la réservation, par chèque, non endossé, libellé à l'ordre du Trésor Public, restituée à l'issue de la manifestation.

### **TARIFICATION SALLE DES FETES POLYVALENTE « G. KORS »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes polyvalente « G. KORS ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide **d'appliquer pour 2021 les tarifs suivants** :

**Réservation :**

- <u>caution à la réservation</u>	<b>1 000 €</b>
- Acompte à la réservation	300 €
- Acompte association solrézienne	50 €

**Tarif usager Solre-le-Château**

- Location le week-end	450 €
------------------------	-------

**Tarif Extérieur commune**

- Location le week-end	650 €
------------------------	-------

**Tarif associations Solre-le-Château**

- 1 <sup>ère</sup> Location (le week-end)	170 €
- 2 <sup>ème</sup> Location et plus	170 €

**Attention**, la deuxième location et plus ne pourront se **faire que dans la limite des trois mois avant la date souhaitée** et ce en fonction du planning des disponibilités de la salle.

**Tarif à usage commercial**

- Forfait 3 jours (week-end ou du mardi au jeudi)	700 €
- Jour supplémentaire	270 €

**Pénalités de « débarrassage »**

Les « locataires » n'ayant pas fini le rangement de la salle le lundi à 9 h 00 ainsi que le jeudi à 9 h 00 pour les locations du mercredi, se verront appliquer :

- Pénalité pour les particuliers	50 €
- Pénalité pour les commerciaux	240 €
- Pour le non-respect de propreté	100 €

En semaine, la salle ne pourra être réservée que le mercredi. Les clés seront remises le mardi.

Aucune réservation ne sera prise par téléphone.

La gestion des réservations se fait sur 15 mois glissants (à partir de la réception de la demande)

**TARIFS DES DROITS D'INSCRIPTION A L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

2021.03.19

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs des droits d'inscription à l'Ecole Municipale de musique.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, de ses membres, le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du **01<sup>er</sup> septembre 2021**, les tarifs suivants pour les droits d'inscription à l'Ecole Municipale de Musique, à savoir :

Pour les Solréziens :

- Solfège :	<b>19,00 euros</b>
- Solfège et Instrument	<b>27,00 euros</b>

Pour les non Solréziens :

- Solfège :	<b>26,00 euros</b>
- Solfège et Instrument	<b>40,00 euros</b>

Pour le deuxième enfant d'un même foyer une réduction de 50% sera appliquée sur les droits d'inscription.

Ces mêmes droits seront gratuits pour le troisième enfant d'un même foyer, ainsi que pour un musicien faisant partie de l'Harmonie.

**UNE CAUTION DE 100,00 EUROS** sera demandée par enfant lors de prêt d'instrument.

Un bilan de l'Harmonie sera proposé lors d'une prochaine réunion de conseil.

## TARIFICATION SALLE « CULTUREX »

2021.03.20

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs de location (hors séance de cinéma) de la salle Culturex.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide **d'appliquer pour 2021 les mêmes tarifs que 2020, à savoir :**

- Conférence d'intérêt territorial	gratuité
- Cérémonie	100 €
- autres :	
* communes extérieures	200 €
* location à usage commercial	400 €

## TARIF GARDERIE

2021.03.21

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a lieu de revoir les tarifs de l'accueil de loisirs périscolaire Primaire et Maternelle

L'accueil de loisirs périscolaire mis en place par la municipalité permet de bénéficier, sans engagement, d'un service de garde pour les enfants fréquentant les écoles.

Pour bénéficier de ce service il est nécessaire que l'un des deux parents au moins ait une activité professionnelle, avec des horaires incompatibles avec ceux de l'école.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **d'appliquer pour 2021 les mêmes tarifs que 2020, à savoir :**

Achat de grilles de fréquentation selon un Quotient Familial :

Quotient Familial	Grille 16 Cases	Grilles 32 cases
0 à 369	8,60 €	17,20 €
370 à 500	9,40 €	18,80 €
501 à 600	11,20 €	20,40 €
601 à 700	11,00 €	22,00 €
701 à 900	11,27 €	22,54 €
901 et plus	11,80 €	23,60 €

Une grille est payable d'avance et reste valable jusqu'au terme de celle-ci. Pas de limite dans le temps.  
La facturation se fait par tranche horaire :

Arrivée le matin entre :

7h30 et 7h50 équivaut à 3 cases  
7h50 et 8h10 équivaut à 2 cases  
8h10 et 8h30 équivaut à 1 case

Départ le soir entre :

16h30 et 16h50 équivaut à 1 case  
16h50 et 17h10 équivaut à 2 cases  
17h10 et 17h30 équivaut à 3 cases  
17h30 et 17h50 équivaut à 4 cases  
17h50 et 18h20 équivaut à 5 cases

**Au-delà de 18h20** équivaut à 7 cases  
plus 2 cases par tranche de 20 minutes entamée

## FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION « DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré au SIDEN SIAN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Conformément à la délibération du comité syndical du 17 décembre 2020, la cotisation s'élève à 9 170 € TTC (5€ TTC \* le nombre d'habitants au 01/01/2020).

Le Comité syndical a décidé comme les autres années de mettre en place la fiscalisation de la contribution.

Avis favorable est donné pour la fiscalisation de la contribution.

## AVENANT TRANSPORTS TTS (NAVETTE)

2021.03.24

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26/11/2020 relative à la convention signée avec TTS voyages pour un transport de personnes à la demande sur le territoire de Solre-le-Château, notamment pour les personnes désirant se rendre sur le marché hebdomadaire du mardi et chez les commerces locaux le vendredi matin.

Cette convention, dans le cadre du contexte sanitaire, permet aux personnes âgées ou sans véhicules d'accéder aux commerces d'une part mais aussi d'aider une activité en difficulté.

La prestation s'élève à 2 ½ journée par semaine, incluant un forfait kilométrique de 100 km. Le chiffre d'affaires minimum sur lequel l'autorité organisatrice s'engage envers le transporteur s'élève à 237.60 € HT par semaine.

Le présent contrat contenant un forfait de 100 km, les km éventuels supplémentaires seront facturés au tarif de 0.30 euro/km.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention jusqu'au 31/05/2021 et de statuer sur l'encaissement ou non du prix de 1 € par transport jusqu'alors gratuit.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide**, à l'unanimité,
  - o de proroger la convention jusqu'au 31/05/2021
  - o de ne retenir que le transport pour les journées du mardi, jour du marché. 2021.
  
- **Décide, par 6 voix contre et 11 pour**, la gratuité du transport comme service aux solréziens en ces temps difficiles. Le reversement des recettes par le transporteur est donc nul et non avvenu.
  
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec TTS Voyages.

Un point d'étape sera de nouveau fait fin mai 2021.

## DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire informe l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner de

- L'immeuble sis 27, Rue de Glarge appartenant à M et Mme HENNIAUX.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de récupérer une voiture de fonction d'occasion, Peugeot 3008 auprès du Centre Hospitalier d'Avesnes pour un montant de 4 500 €.

Cette voiture pourra servir lors des déplacements des agents et des élus dans le cadre du travail.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 abstentions et 15 voix pour,

**Décide** l'achat de la Peugeot 3008 pour un montant de 4 500 € auprès du Centre Hospitalier d'Avesnes.

**Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au dossier.

### **POINT ECOLES**

Madame Chloé TROUILLIEZ présente à l'assemblée le compte rendu du conseil d'école élémentaire du 12 février 2021 qui s'est déroulé en Visioconférence.

#### 1) Situation sanitaire

Le protocole sanitaire a été renforcé.

La directrice et l'équipe enseignante remercient la municipalité pour la réactivité et tous les efforts faits notamment sur le nettoyage des sanitaires, la mise à disposition en quantité du gel hydro alcoolique et du plateau sportif pour les récréations.

L'organisation du temps cantine a été modifiée avec la mise en place d'un deuxième service en salle de détente pour les classes de CM1 et CM2.

#### 2) Rythmes scolaires

Pour les rythmes scolaires, rien ne change. La grille hebdomadaire a été validée, par tous, sans aucune modification.

#### 3) Projets

Pour les projets scolaires, il n'est pas encore possible de réaliser, avec la situation actuelle, de projets de sorties.

Cependant le projet de réaménagement de l'école est toujours d'actualité, notamment avec la mise en place d'un Service Civique.

Les élèves bénéficient toujours des interventions « Chorale » avec Mr Waxin Thibault, intervenant de la 3CA.

Enfin l'équipe enseignante développe de plus en plus la communication par voie numérique.

#### 4) Questions diverses

Il y a eu quelques questions qui tournaient globalement sur la sécurité routière autour de l'école et du parking.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du Conseil d'administration du Collège du Solrèzis.

Remerciement de Monsieur GROSSE pour l'utilisation adaptée de la salle des sports. Ce dernier a décidé de maintenir les 100 % de la subvention versée à la commune pour l'utilisation de la salle par les collégiens, même si pas au goût de tout le monde.

Monsieur le Maire précise que pour faire suite aux différentes interventions politiques (courrier adressé à Monsieur le Président de la République et intervention du Député Monsieur DI POMPEO, les fermetures de classes annoncées au primaire et maternelle sont suspendues.

Une micro-crèche privée avec financement CAF devrait s'installer sur la commune.

## CATECHISME MAISON DES LOISIRS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande des catéchistes et du Père Armand pour la possibilité d'utiliser une salle publique afin de pouvoir recevoir les enfants au catéchisme et de préparer les communions.

A titre exceptionnel, et pour 2021, la maison des Loisirs sera mise à disposition le samedi matin pour l'enseignement du catéchisme. A charge des enseignants des respecter les mesures barrières et de l'entretien et de la désinfection des locaux après chaque usage.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire, 1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté de communes du Cœur Avesnois informe l'assemblée des discussions en réunion de bureau (à soumettre au vote), à savoir :

- Au niveau de la situation financière, les recettes s'améliorent et la 3ca peut regarder autrement l'avenir.
- 2 projets sont à l'étude :
  - L'ancienne chambre de commerce pour un prêt de 1M500.
  - L'Auberge Fleurie à Sars Poteries. Des rencontres avec le Département pour une extension de l'atelier du Verre, avec résidence d'artiste et enfin 1 brasserie de qualité (3 entrés, 3 plats, 3 desserts) et 1 salon de thé. Dans l'affirmative, ce projet devrait être une dynamique de territoire.
- Etude sur les plateaux multisports financés à 80%.

## COURRIERS ET POINTS DIVERS

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différents courriers et points divers, à savoir :

- Madame MAREUX informe l'assemblée des difficultés rencontrées avec Pôle Emploi pour le recrutement de contrat PEC pour la restauration scolaire.

- Effectifs restaurant scolaire, garderie :

Moyenne des Effectifs périscolaires	Décembre	Janvier
○ Restaurant scolaire		
▪ Ecole primaire « Jean Mercier »	62.09	57.00
▪ Ecole maternelle « La Ruche »	16.36	15.13
○ Garderie		
▪ Ecole primaire « Jean Mercier »	13.64	14.00
▪ Ecole maternelle « La Ruche »	3.90	3.06

Le Maire



Fait en séance les jour mois et an susdits.

DEHEN Patrick